

PANAMA – Réunion conjointe : GAC et ccNSO (2 sur 2)

Jeudi 28 juin 2018 – 13h30 à 14h00 EST

ICANN62 | Panama City, Panama

NON IDENTIFIE: Bonjour, ICANN 62, c'est la réunion du GAC et de la ccNSO. Pouvez-vous prendre vos places s'il vous plait ?

Nous avons commencé avec le point 26 de notre ordre du jour, la réunion avec la ccNSO. Bart nous accompagne et la réunion dure 30 minutes, jusqu'à 14 h. Je vous demande donc de vous présenter lorsque vous prendrez la parole pour la transcription. Merci.

BART BOSWINKEL: Je suis personnel de soutien à la ccNSO. Et au nom de Jaap Akkerthuis, je vais vous faire une présentation. Je le remplace en ce moment car il n'a pas assisté à cette réunion.

La deuxième chose que je voulais vous dire, c'est que dans ces diapos, vous allez voir les points de vue de Jaap, bien qu'il soit membre de l'agence de maintenance de l'ISO 3166 et fait partie du groupe de travail numéro 2. Voilà ce sont ses points de vue, ses opinions personnelles. Et c'est ce que je dois dire par rapport à cette présentation.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

En premier lieu, nous allons voir que ceci a trait au RFC 1591 qui date de 1994 et qui a trait à la délégation, au transfert et révocation des ccTLD. Pas les gTLD hein ?

Voilà, c'est le document de base de politique. Ce document fait référence à l'ISO 3166 et aux codes à deux caractères.

Dans le cadre des délibérations au sein de la ccNSO pour ce qui est du retrait des ccTLD, car il n'y a pas de politique établie, les autorités ont pensé qu'il serait utile de commencer à expliquer l'ISO 3166 plus en détail.

À cause de cette présentation, et comme résultat des délibérations entre la ccNSO, le GAC, etc. dans la piste de travail 5, on a suggéré de faire cette présentation, de vous la donner pour qu'il y ait une compréhension de base sur les éléments critiques liés à la politique concernant les ccTLD qui sont dans les codes à deux caractères de l'ISO 3166.

Il faut garder à l'esprit, et bien des fois on l'oublie, ceci a trait avec la dynamique de la norme 3166. Je vais le répéter encore et encore. Bien que lentement les pays arrivent à ces modifications, où l'on crée de nouveaux pays, et bien les listes qui existaient à ce moment-là étaient différentes. Ce n'est pas la même chose les listes d'il y a dix ans que les listes d'aujourd'hui. Le changement est là, mais pourtant il y a un impact sur les délibérations.

Une autre raison de le faire, c'est la portée de l'ISO 3166 et de ce qui est important.

Alors, en premier lieu je voudrais faire une introduction de la norme ISO, de l'ISO lui-même, des normes et de comment ça fonctionne.

Les normes ISO, et c'est peut-être important, les normes ISO sont volontaires, c'est-à-dire il n'y a pas de référence existante. La norme ISO doit être adoptée par le traité international, etc. Les gens adhèrent volontairement à ces normes qui sont développées pour aider à l'utilisation cohérente des objets. Nous allons voir quels sont les objets, les différentes parties, etc.

Et tout cela pour promouvoir l'échange de biens, de produits, d'idées. Par exemple la norme ISO qui a trait à la gestion de qualité. Ce n'est qu'un exemple. Et là on nous donne la base pour la communication. Et comme résultat, on utilise cela pour réduire les coûts, les coûts des charges, etc.

Voilà les antécédents des normes ISO en général. L'organisation ISO, et c'est important de garder ça à l'esprit, c'est une organisation avec des membres internationaux et non gouvernementaux. On fait la normalisation sur différentes choses, on parle de technologie, santé, sécurité alimentaire, processus commerciaux, etc. En ce moment la norme ISO a publié 21 884 normes, et l'ISO 3166 n'est qu'une de toutes ces

normes. Et on coopère avec la commission électrotechnique internationale, IEC. C'est important dans ce contexte parce qu'il y a des questions techniques qui sont partagées.

Mais ce qui est important c'est de dire que c'est une organisation avec des membres internationaux non gouvernementaux, et les membres sont des organes de normalisation de chacun des pays membres. Ce ne sont pas les gouvernements, ce ne sont pas des sociétés privées, mais des organisations de normalisation.

Nous allons parler de la structure de gouvernance de l'ISO. Vous pouvez le voir dans le site web et je présente ici l'image.

Vous devez vous rappeler qu'il existe des comités techniques. Ces comités techniques développent les normes. Ils font partie de toute cette structure de gouvernance.

Ces comités techniques sont chargés de la gestion des normes. Il y a certains comités techniques, et nous allons parler du comité 46 qui a trait à l'information et la documentation. On va se concentrer sur la question pour laquelle l'ISO 3166 répond au comité technique 46. C'est une partie des efforts de normalisation ayant trait à l'information et la documentation.

Le TC 46 a des membres et des observateurs. Il y a une ou deux entités, à savoir les groupes de travail et les agences de maintenance.

Nous allons donc nous concentrer sur ces agences de maintenance et les groupes de travail.

L'ISO 3166 fait la codification des noms de pays. C'est la piste de travail qui fait partie de la TC 46. Le groupe de travail est ce que l'on appelle le « propriétaire », entre guillemets, de la norme. Parce que c'est eux qui font les changements de la norme, pas les changements d'édition, etc., mais plutôt ce qui a trait à la substance de la norme, à la définition de la norme.

Le groupe de travail 2 a 25 membres et l'ICANN agit en tant que coordinateur de liaison, agent de liaison. L'ICANN prend des informations, collecte des informations pertinentes pour l'ICANN et pour la communauté.

Les changements proposés par le groupe de travail 2, c'est-à-dire changer la norme et les règles, doivent être ratifiés par le TC 46. Parce que ceci parle des poids et des contrepoids qu'il y a au sein de l'organisation. Et souvenez-vous qu'il s'agit d'un organisme non gouvernemental.

Les agences de maintenance, vous devez en avoir entendu parler, l'agence de maintenance de l'ISO 3166 est l'organisme

qui fait la maintenance, qui fait les petits changements d'édition ou de rédaction.

En termes d'internet, en fait, et c'est pour ça qu'on est ici, il s'agit d'un registre de la norme ISO 3166. Alors, ne me citez pas, quand vous parlerez de ça, mais on peut le comparer un tout petit peu avec les fonctions de la PTI ou l'opérateur.

Ce sont les responsables de la maintenance du registre. Ils maintiennent la liste de pays et de territoires à deux caractères. Ils n'établissent pas les règles, mais ce qu'ils font c'est agir conformément aux règles pour faire les changements.

MA3166 est l'agence de maintenance qui fait le maintien des contenus et, ce qu'elle fait, c'est raccourcir les procédures trop longues. Par exemple, il y a une base de données en ligne où on peut voir les changements, et vous pouvez souscrire à la liste.

Maintenant, je vais me concentrer sur la norme ISO elle-même.

En revenant aux origines de la norme 3166 en 1974, à ce moment-là il y avait le besoin de plus en plus urgent d'avoir des codes applicables de manière universelle à la représentation des noms des pays. Cela était nécessaire pour le commerce, pour l'échange international et de biens et d'idées.

Il fallait avoir une manière normalisée de faire ces échanges. Par exemple, si on parlait des embarquements, c'était bien plus facile d'avoir un code accepté à l'échelle mondiale.

Vous devez savoir que l'important c'est de se rappeler que cela a été développé et élaboré avec un grand nombre d'organisations, y compris certaines qui sont en rapport avec les Nations Unies.

Il y a donc un champ d'application et d'opération assez vaste. Je vous prie de garder cette idée à l'esprit.

Tout cela a trait aux antécédents. Maintenant nous allons nous concentrer sur l'ISO3166 C'est peut-être le transparent clef, la diapo clef de toute la présentation. Cette norme consiste en trois parties.

La première partie, voilà où il y a le ccTLD, la ccNSO etc., parce que cela a trait aux codes géographiques des pays. Et il est important de se rappeler que dans la partie 1, quand on parle de codes de pays, on parle de codes alphabétiques à deux caractères et à trois caractères. Cela est important parce qu'on va parler de deux à trois caractères, alpha 2 et alpha 3. Lorsqu'on parle de la partie 1 des codes de pays, on parle toujours de codes à deux et à trois caractères, alpha2 et alpha 3.

Dans la partie 2, nous parlons de la sous-division des codes de pays, les provinces ou les départements ou quoi que ce soit, et il

y a des mécanismes différents. Je vais me concentrer sur la partie 1 des codes de pays.

La partie trois possède un registre historique des codes pour des noms qui ont utilisé auparavant. C'est une liste très longue et ce sont des codes à 4 caractères.

Nous allons donc aborder la partie 1, et comme je l'ai dit, on a des codes alpha 2 et alpha 3, c'est-à-dire à deux ou trois caractères.

Ils sont attribués ensemble, comme vous pouvez le voir ou vous le verrez plus tard, à travers l'agence de maintenance. Quand on a besoin d'une nouvelle entrée, on attribue un code à deux caractères et à trois caractères en même temps. Si un code est enlevé de la liste, le code à trois lettres disparaîtra lui aussi. Et le leader est le code à deux caractères, alpha 2. Et vous voyez là que ce sont les mêmes entités éligibles.

Il y a un grand nombre d'utilisations de ces codes à deux et à trois caractères. Il y en a, je vais vous montrer l'image plus tard, il peut y avoir des variations, il y a différentes organisations, le comité international olympique, etc.

Encore une fois, le RFC 1591 mentionne les codes alpha 2 et pas les codes alpha 3. C'est pourquoi on a le lien avec la norme 3166.

On va parler un petit peu de la partie 2. Je crois que c'est important pour quelques un parmi vous. Ce sont les sous-divisions des pays et territoires qui sont inclus. Ce sont des sous-divisions de pays et de territoires inclus dans la partie 1.

C'est-à-dire s'il existe une entité qui n'est pas incluse dans la partie 1 et qui veut présenter une sous-division, elle ne va être incluse dans la partie 2. Ce qui régit, c'est la partie 1 parce que c'est la liste des pays et de territoires de la partie 1. Alors ils peuvent être éligibles pour la liste de sous-division de pays et de territoires.

Ceci entraine des complications dont je ne vais pas parler aujourd'hui, mais vous pouvez les imaginer.

Le format de codes, je vais le laisser tel quel.

Nous revenons maintenant à l'ISO 3166 partie 1. Quelles sont les entités éligibles? Quels sont les pays et territoires qui se trouvent sur cette liste ISO 3166 ?

En premier lieu, il y a les membres des Nations Unies. S'il y a un nouveau pays, s'il y a un pays qui est reconnu par les Nations Unies, et bien ce pays sera inclus dans la liste ISO 3166. Et c'est l'agence de maintenance qui va le décider. Ça fonctionne comme ça.

Il y a d'autres domaines d'intérêts géopolitiques, et elles sont ajoutées à la discrétion de l'agence de maintenance. Il n'y a aucun lien direct entre les membres des Nations Unies et ces sous-divisions, etc. Je ne vais pas rentrer dans ce type de détails.

Il y a une note. Un nom géographique n'est pas nécessaire, c'est-à-dire ce n'est pas nécessairement des noms géographiques. Les noms, les domaines d'intérêts géopolitiques peuvent être des domaines administratifs, et qui peuvent participer comme membre d'un pays, etc.

Les noms viennent normalement d'une liste. Les noms et les codes sont sur la liste. Les noms des pays sont pris de la base de données terminologique des Nations Unies, ce n'est pas créé par l'agence de maintenance.

Et il y a quelque chose d'intéressant à mentionner, c'est que les noms des pays et de territoires inclus ne sont pas stables non plus. Il y a des noms de pays qui changent, bien plus fréquemment que ce qu'on imagine, et tout cela a un impact sur les normes concernant, par exemple, le retrait des ccTLD.

Les codes attribués par l'agence de maintenance des codes à deux caractères ont un certain rapport avec le nom court ou l'abréviation du nom de pays, parce que c'est le nom en anglais ou en français.

En définitive, la norme est établie en anglais et en français. Et l'agence de maintenance utilise donc le nom en anglais ou en français pour attribuer les éléments à deux caractères. Et il ne faut pas une relation en 1 dans ce cas. Comme vous voyez sur la diapo, les codes alpha 2 et tous les éléments qui commencent par S sont épuisés. Tous les S ont été attribués. Alors s'il y a un nouveau pays qui commence par S, alors là ce serait difficile de trouver un code à deux caractères qui commence par S.

Voilà donc pourquoi on est si conservateur dans l'attribution des codes, parce que les codes à deux caractères sont bien évidemment limités.

Alors je dois souligner encore une fois, l'élément de codes de caractères est attribué par l'agence de maintenance. Voilà par définition le rôle de cette agence de maintenance. Dès qu'un pays ou un territoire est éligible pour être inclus, il est du ressort de l'agence de maintenance d'attribuer ce code. Et à sa discrétion.

Et comme je vous l'ai dit, je vais vous montrer quels sont les antécédents et les finalités de la norme 3166.

Où pouvons-nous voir les codes à deux lettres ? Où est-ce qu'on s'en sert ? Bah c'est surtout pour les codes de pays sur le DNS.

Mais cela joue un rôle important dans les documents de voyage, les passeports qui sont lus par des moyens électroniques commencent par ces codes à deux lettres. Donc sur la base de cette norme volontaire, ces documents de voyage, ces documents officiels, vont commencer par ces codes à deux lettres.

Les codes à deux lettres sont employés aussi pour des produits liés aux finances. Ils ont un rôle à jouer dans les codes de monnaie, dans les numéros internationaux des banques, dans les codes bit, les codes d'octet et dans les numéros de sécurité internationaux.

Vous voyez que les utilisations sont très larges, cela ne se limite pas au DNS. Donc il faut tenir compte de cela aussi. Quoique nous fassions en tant que communauté, ou que vous fassiez en tant que communauté avec les codes à deux lettres peut avoir un effet collatéral sur d'autres usages et d'autres applications qui peuvent être aussi importantes, comme par exemple les services liés aux finances, aux cartes bancaires, aux documents de voyage. Et il y a des codes qui sont liés au commerce, à la location de moyens de transport, pour la distribution postale, les centres de distribution postale et d'autres questions.

Voilà donc un peu d'information sur l'ISO 3166, les usages, et qui s'occupe de l'agence de maintenance.

Nous allons maintenant rentrer dans le détail par rapport à la terminologie, et d'autres détails de la norme 3166.

Nous avons les codes alphabétiques à 2 lettres, de AA à ZZ, les codes alphabétiques de AAA à ZZZ et tous les autres codes ensuite. Il y a aussi des codes numériques. Et ces codes-là sont importants parce qu'ils ne sont pas attribués par l'agence de maintenance, mais ils sont liés à certains codes numériques.

Vous pouvez voir ici une liste de ces codes, de ces types de codes.

Dans ce domaine, il faudrait que nous soulignons un élément intéressant. Nous, en tant que communauté, nous parlons en principe des codes attribués de manière officielle, à savoir les codes de pays tels que nous les connaissons. Il y en a 249 qui sont attribués à des pays et à des territoires. Au point de vue de l'ISO 3166, il y a 249 codes qui sont officiellement attribués à des pays et des territoires. Il y a ensuite des codes attribués à des utilisateurs, et je vais vous l'expliquer un petit peu sans trop m'attarder. Et il y a d'autres codes.

Ces autres codes sont les codes réservés qui ont été utilisés auparavant, et ceux qui n'ont pas été attribués.

Les codes réservés sont un peu complexes à comprendre, tout est un peu brouillé. Il s'agit d'exceptions aux règles de base. Ces

codes sont utilisés pour être appliqués à des situations exceptionnelles, les codes exceptionnellement réservés, ceux qui sont réservés de manière transitoire, et ceux qui sont réservés de manière indéterminée pour des raisons variées dont nous n'allons pas voir l'explication maintenant.

Mais sachez qu'il y a une série de différents types de codes réservés et les plus intéressants seraient fort probablement les codes à usage réservé. Pour ce qui est des codes attribués aux utilisateurs, ce sont des codes spécifiques, nous en avons discuté ce matin. Il y a par exemple certaines régions géopolitiques qui ne sont pas reconnues au niveau international qui ont de toute façon besoin d'un code pour les documents liés aux voyages, pour leur dénomination. Donc on peut se servir d'un code comme par exemple QZ, et cela n'est pas exclusif. Il faut que vous en soyez aussi conscient.

Pour que tout ceci fonctionne, chaque pays a besoin d'un code unique exclusif pour chaque pays et chaque territoire figurant sur la liste.

Il y a des codes qui sont attribués aux utilisateurs et ils sont, disons, exonérés de l'attribution et la liste est plus petite, et il y a des entités qui pourraient avoir besoin de ces codes, et qui les choisissent et qui s'en servent pour l'usage auquel elles les ont destinés. Mais ils ne sont pas garantis d'un usage exclusif et

l'utilisation peut être temporaire. Donc ils sont là, toujours disponibles. Il s'agit surtout d'un usage destiné aux utilisateurs.

Par rapport aux styles de réserve, bon il y a des codes qui sont réservés de manière exceptionnelle, et ce qui est important pour ces codes-là, c'est qu'il peut y avoir des codes de pays qui sont réservés de manière exceptionnelle, que cette communauté et d'autres communautés doivent utiliser de cette façon. On les appelle de la sorte parce qu'ils représentent une exception. Il n'y a aucune norme qui détermine s'ils sont éligibles ou pas. Il y a une exception à la norme existante, mais ils sont attribués parce qu'il faut avoir des échanges, qu'il s'agisse de l'un des nombreux motifs qui figurent dans leur définition.

Si vous regardez sur la plateforme de navigation en ligne, vous pouvez parfois voir les raisons pour lesquelles ils ont été inclus. Et cela correspond à des conditions d'échanges.

Et ensuite, il y a ceux qui sont réservés de manière transitionnelle. Cela concerne la décision de retrait des ccTLD. Ceci concerne le temps de conservation d'un code quand il n'est pas utilisé, pendant combien de temps est-ce qu'on maintient la réserve de ce code ?

Ceci est déterminé par l'agence de maintenance, mais ce n'est pas prévisible. Auparavant, cela pouvait se passer pendant 5 ans, un moment nous pourrions parler de 50 ans, mais ceci

pourrait être modifié d'après le critère de l'organisme responsable de la maintenance.

C'est l'agence de maintenance qui en décide, et il n'y a pas de règle fixe pour ce faire. Dans la norme en elle-même il y a une certaine orientation, en ce sens que le code ne devrait pas être réservé pendant plus de 50 ans. C'est le délai maximum de réserve d'un code. Et ceci concerne les éléments du code.

J'ai un peu parlé de ce qui est inclus dans l'ISO 3166, et cela est important pour vos discussions fort probablement, la dynamique des codes alphabétiques à deux lettres. Je ne rentrerai pas dans tous les détails, mais comme je l'ai dit, les codes peuvent être ajoutés, ils peuvent être éliminés dans la norme. Et ceci peut avoir lieu parce qu'il y a un changement dans le nom principal.

Un bon exemple de tout ceci serait le changement de nom de Zaïre au Congo. Cela a eu lieu il y a un certain temps. Le cas le plus connu est peut-être celui de la Birmanie qui est devenue Myanmar.

Voilà donc les changements que nous avons pu voir, et cela se passe plus souvent qu'on ne penserait. Parfois les noms changent d'une manière aussi significative que cela provoque un changement dans le code aussi, parce qu'il n'y a plus de lien

entre ce code à deux lettres et le nom du pays en français ou en anglais.

Une autre raison pour laquelle l'ISO3166 évolue dans le temps, c'est que parfois les pays sont fusionnés. Le cas le plus connu est peut-être celui de la République Démocratique allemande et la République Fédérale allemande. Cela a donné comme résultat le gel de l'un des deux codes.

Et puis il y a des pays qui sont divisés. Nous avons l'un des exemples, le meilleur exemple et l'un des moins conflictuels, ce serait la division de la Tchécoslovaquie en République Tchèque et Slovaquie. Par suite de cela on cesse d'avoir un certain code et on doit avoir deux autres codes qui doivent être attribués.

Enfin, sans rentrer dans le détail, il y a des territoires qui changent dans leurs conditions en tant qu'État, nous avons par exemple le Royaume de la Hollande, mais moi je suis Danois, pardon je suis hollandais et nous avons ici un changement de structure du Royaume de la Hollande aux Pays-Bas. Il y a eu là donc un changement dans la structure de l'État. Il y a aussi Aruba, qui était un territoire indépendant et il y a d'autres territoires tels que St Maarten, et d'autres qui sont devenus des communes. Par suite de ces changements, un code a été éliminé, deux ou trois nouveaux codes ont été ajoutés.

Vous pouvez voir donc toutes les raisons. Vous connaissez tous des pays et des territoires qui sont encore en plein changement. Le cas du Kosovo en est un bon exemple. Il y a aussi d'autres régions géographiques.

Il y a donc ces changements de noms. Voilà les détails, vous pouvez les lire lorsque vous aurez le temps de le faire.

Permettez-moi maintenant de faire quelques commentaires par rapport à la partie deux de l'ISO 3166, parce qu'il est important de comprendre ceci dans ce contexte. Encore une fois, le rôle de l'agence de maintenance s'est de maintenir une subdivision des pays et des entités de la partie 1. Ce qui est très limité. Ils ont eu une fonction administrative, mais ils n'attribuent rien.

C'est du ressort des entités administratives elles-mêmes ou du ressort des pays, ce qui est inclus ou pas dans les subdivisions. Il n'y a pas de caractères uniformes, c'est au pays de déterminer ce qu'il veut inclure et ce qu'il ne veut pas inclure.

Et, s'ils ne font pas, imaginez ce qu'il se passe, c'est-à-dire la structure du code est autre question à voir. Ici, vous pouvez voir que tout devient un peu confus, mais encore une fois, toutes ces diapos seront disponibles pour que vous puissiez voir tous les détails.

Encore une fois, il faut souligner certains aspects de la partie 2. La norme ISO3166 est exprimée en français et en anglais. Par conséquent, les pays voulant demander l'utilisation d'un code où la langue administrative n'emploie pas un code d'écriture latin doivent, disons, latiniser les noms pour pouvoir les inclure dans la liste ISO 3166.

Ce même nom qui est présenté dans la partie 2 de l'ISO 3166 peut apparaître sous différentes entrées, pour les différents pays.

Je dis, par exemple, Paris, mais il y a Paris au Texas aussi, et il y a Paris en tant que capitale de la France. Et ceci suscite de nombreux conflits dans certains domaines qui se trouvent sur la liste de la partie 2.

Il est difficile de tenir à jour toutes ces listes et de conserver le rythme. Même si la partie 2 existe, elle n'est pas aussi stable que la partie 1 de l'ISO 3166. C'est peut-être la meilleure façon d'exprimer la question.

Pour résumer, et je finis là ma présentation, l'ISO 3166 présente des codes utilisés à des fins diverses, non seulement le DNS. Ces codes sont employés pour définir la monnaie dans le commerce international, pour les services financiers, donc c'est quelque chose qu'il faut avoir présent à l'esprit lorsque vous parlez de la

liste ISO 3166. Il ne faut pas prendre des décisions de manière peu prudente.

L'ISO 3166 est dynamique, elle suit les changements qui se produisent au niveau géopolitique, même si les changements se produisent lentement. C'est quelque chose que les gens oublient généralement.

Les éléments de code, les deux lettres, sont attribués par l'agence de maintenance et il y a des règles pour les attribuer. Il s'agit de fonctions qui ne sont pas très lourdes, et le nom du pays est utilisé en français ou en anglais. Mais les codes à deux lettres peuvent être attribués de manière flexible. C'est l'agence de maintenance qui en est responsable.

Enfin, et c'est pour cela que la RFC 1591 fait référence à l'ISO 3166, il y a un processus pour inclure de nouvelles entités. Cela signifie des pays et des territoires et des régions d'intérêts géopolitiques sur cette liste.

Tous ces codes donc sont liés et il y a des règles dans le cadre de la norme elle-même. C'est-à-dire aucun besoin n'est d'avoir recours à des sources extérieures, l'agence de maintenance n'invente pas ce qu'est ou n'est pas un pays. Et ce n'était pas non plus ce à quoi on pensait au début.

Voilà, c'est tout. Est-ce que vous avez des questions ? Est-ce qu'il y a des questions dans la salle ?

NIGEL CASSMIRE CTU: Il y a eu des changements dans le code de la norme 3166. Y a-t-il eu, dans les ccTLD de conformité avec ce qui s'est passé si un pays change son code à deux lettres, cela peut avoir un effet, une conséquence sur un registre, un opérateur de registre existant.

BART BOSWINKEL: Oui, mardi nous avons présenté un rapport et vous vous rappellerez probablement que nous avons désespérément demandé la participation dans le retrait de ccTLD.

Il y a certains cas, il y a un groupe de travail de la ccNSO qui travaille sur la progression des retraits.

Si nous revenons sur l'exemple le plus récent qui a eu lieu, à savoir l'élimination des Antilles – pardon c'était [AN], c'était pour les Antilles Hollandaises, je fais toujours erreur. C'était les Antilles Hollandaises, cela a été retiré de l'ISO 3166 - je crois que c'était il y a 3, 4 ou même déjà 5 ans, ce n'est pas important – ce code a été éliminé de la base de donnée de la zone racine et il n'existe plus, et il a été remplacé par le code qui lui succède. Mais cela a un effet, un impact. C'est pourquoi le groupe de

travail sur le retrait a tellement d'importance. Cela ne se passe pas trop souvent, mais c'est quelque chose qui arrive.

INDONESIE:

Dans l'ISO, les abréviations sont indiquées par les membres, et je crois que cela est presque fini. Si je ne m'abuse. Donc il n'y a aucun besoin que le comité technique de l'ISO s'occupe de prendre des codes à deux lettres pour les pays. Avec l'alphabet, on pourrait se servir d'autres caractères. S'il y a un accord là-dessus, on pourrait s'en servir pour avoir autant de combinaisons à deux lettres et deux caractères qu'on le voudra, parce qu'il n'est pas obligatoire d'utiliser la première lettre alphabétique du nom du pays, non ?

BART BOSWINKEL:

Voyons si je vous ai bien compris.

L'agence de maintenance attribue le code à deux lettres au nom d'un pays. Voilà ce qu'il se passe. Comme l'utilisation de la lettre S est pratiquement épuisée, et cela a été utilisé avec une grande fréquence, aucun autre pays ne peut s'en servir tant qu'on n'aura trouvé la manière de le faire, on peut attribuer ce qu'ils voudront, tant que ce sera un code à deux lettres.

Pour que ce soit utile, il faudrait plutôt utiliser la première lettre du pays, ou d'autres lettres concernant le nom du pays en anglais ou en français.

Mais imaginez la situation dans des pays où le français ou l'anglais ne sont pas les langues officielles ou administratives, et les codes d'écriture administrative. Donc cela ne signifie pratiquement rien dans des pays où l'on utilise des codes d'écriture différents du code latin, où l'on utilise la première lettre ou la deuxième lettre, cela n'a pas d'importance. C'est suivant le critère de l'agence de maintenance, si l'on maintient toujours les deux lettres dans le nom du pays.

Mais pour l'identification, ce code à deux lettres devrait être lié au nom du pays en anglais ou en français.

INDONESIE:

Je voudrais vous poser une autre question, qui n'est pas liée à l'ISO 3166, mais à d'autres Normes. Vous avez dit que l'ICANN a agi en tant que liaison avec l'ISO ?

BART BOSWINKEL:

Non, c'est un agent de liaison pour le groupe de travail 2. Et ce groupe de travail 2 s'occupe de l'ISO 3166, c'est pourquoi ils ne sont pas liés à d'autres normes.

INDONESIE: Oui, merci.

NON IDENTIFIE: Merci Bart, la présentation a été très complète, merci beaucoup. S'il n'y a plus de question, je tiens à remercier Bart de sa présentation si exhaustive. Et le point de l'ordre du jour numéro 27 est clôturé. Merci.

NON IDENTIFIE: Nous allons passer directement à la séance suivante, à savoir une séance de coordination entre les membres du GAC pour voir comment progresser dans la piste de travail 2, comme organisation membre.

Avant cela, je crois que les interprètes ne vont pas travailler dans la prochaine séance, alors si vous voulez les remercier de leur travail, c'est le moment de le faire. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]